

M A I R I E D E



## DELIBERATION

### DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 17 JUN 2011

**Compte-rendu affiché le : 20 juin 2011**

**Date de transmission en Sous-Préfecture : 24 juin 2011**

**N° 11-05-10**

**Date de la convocation du Conseil Municipal : 10 juin 2011**

**OBJET :**

**Garantie accordée par la commune pour le remboursement d'un emprunt de 662 569,00 € souscrit par la SA BATIR ET LOGER.**

**Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29**

**Secrétaire de séance : Johanne FOURNIER GERIN**

**Membres présents à la séance : Jean Yves CHARBONNIER – Georges ROCHETTE – Gérard ESCALES – Gérard RIBOT – Marie-Claude LYONNET – Henri COMBE – Georgette DECULTIEUX – François BOUCHUT – Laurent SAFANJON – Jean-Paul GERENTES – Jacqueline ROLLAND – Odile CLAVIERES – Joëlle VILLEMAGNE – Marie-Claire SAMOUILLET – Catherine MAREY – Philippe DENIS – Johanne FOURNIER GERIN – Julien GOUTAGNY – Geneviève NIGAY – Thérèse BELGHITI – Christian BECUWE – Mireille PAULET.**

**Membres absents, excusés ayant donné pouvoir : Ennemonde MURGUE à Jean Yves CHARBONNIER – Muriel ORIOL à Odile CLAVIERES – Gérard RIBOT à Henri COMBE – Marie-Claude LYONNET à Gérard ESCALES – Claudette FAU à Laurent SAFANJON – Robert VIAELLE à Julien GOUTAGNY – Frédéric PAILLAS à Christian BECUWE – Alain RENAUDIER à Philippe DENIS – Sophie DURY à Mireille PAULET.**



Place de la Devise - 42330 SAINT-GALMIER (Loire)  
Tél. 04 77 52 74 00 - Fax. 04 77 52 50 46 - contact@maire-saint-galmier.fr - www.saint-galmier.fr

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	29/06/2011
Accusé réception le	29/06/2011
Numéro de l'acte	11-05-10

OBJET DE LA DELIBERATION :

**GARANTIE ACCORDEE PAR LA COMMUNE POUR LE REMBOURSEMENT D'UN EMPRUNT DE 662 569,00 € SOUSCRIT PAR LA SA BATIR ET LOGER**

Monsieur le Maire présente la demande de la SA d'HLM BATIR ET LOGER qui sollicite la commune pour garantir un prêt. En effet, pour financer l'opération de construction de 5 logements situés au lieu-dit « Le Val de Coise », lotissement Bel Air – Lot n°5 à SAINT-GALMIER, la SA d'HLM a décidé de contracter auprès de DEXIA CREDIT LOCAL, agissant tant pour lui-même que le cas échéant pour sa filiale DMA, société régie par les articles L.515-13 à L.515-33 du code monétaire et financier, un prêt d'un montant en principal de 662 569,00 €.

La commune est sollicité pour accorder sa garantie pour le remboursement de toutes sommes dues en principal à hauteur de 100% (quotité garantie) augmenté dans la même proportion de tous intérêts, intérêts de retard, commissions, indemnités, rompus, frais et accessoires.

**Principales caractéristiques du prêt**

Le prêt comporte une phase de mobilisation et peut faire l'objet de tranches d'amortissement simultanées, de manière à ce que l'emprunteur ait la possibilité de répartir le montant prêté sur différentes tranches d'amortissement pendant toute la durée du prêt.

**MONTANT, DUREE ET OBJET DU PRET**

Montant du prêt 662 569,00 EUR  
Durée du prêt 5 ans et 6 mois  
Objet du prêt Financer en PSLA (Prêt Social de Location-Accession) la construction de 5 logements individuels, lieu dit « Le Val de Coise » Lotissement Bel air- lot n° 5 à Saint Galmier (42330)

**PHASE DE MOBILISATION**

Pendant la phase de mobilisation, les fonds versés qui n'ont pas encore fait l'objet de mise en place d'une tranche d'amortissement constituent l'encours en phase de mobilisation

Montant du prêt 662 569,00 EUR  
Durée 6 mois  
Versement des fonds à la demande de l'emprunteur avec versement automatique au terme de la phase de Mobilisation  
Taux d'intérêt Index EONIA post-fixé assorti d'une marge de 1,03 %  
Echéances d'intérêts périodicité mensuelle  
Remboursement de l'encours autorisé jusqu'à 135 513,80 EUR  
Arbitrage (consolidation) à l'initiative de l'emprunteur vers index facultatif, sinon consolidation sur l'index par défaut ( cf ci-dessous)

**TRANCHE D'AMORTISSEMENT FACULTATIVE**

Mise en place à l'initiative de l'emprunteur d'une ou plusieurs tranches d'amortissement aux caractéristiques suivantes

Montant par tranche au choix  
Durée d'amortissement au choix  
Taux d'intérêt aux choix EURIBOR préfixé 1, 3, 6 ou 12 mois auquel s'ajoute une marge de 0,70 %  
Echéances d'amortissement au choix mensuelle, trimestrielle, semestrielle, annuelle  
Mode d'amortissement au choix entre progressif, constant, personnalisé  
Remboursement anticipé autorisé avec une indemnité proportionnelle de 1 %  
Arbitrage autorisé vers une tranche d'amortissement facultative sans frais

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	29/06/2011
Accusé réception le	29/06/2011
Numéro de l'acte	11-05-10

### TRANCHE D'AMORTISSEMENT PAR DEFAUT

Durée d'amortissement 5 ans  
Taux d'intérêt aux choix EURIBOR préfixé 3 mois auquel s'ajoute une marge de 0,70 %  
Echéances d'amortissement trimestrielle  
Mode d'amortissement progressif  
Remboursement anticipé autorisé avec une indemnité proportionnelle de 1 %  
Arbitrage autorisé vers une tranche d'amortissement facultative sans frais  
Commission 662 ,57 EUR

### GARANTIE

Garant COMMUNE DE SAINT GALMIER  
Quotité Capital prêté à hauteur de 100 % augmenté dans la même proportion des intérêts, intérêts de retard, indemnités, rompus, frais et accessoires

Oui cet exposé, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- **ACCEPTÉ** d'apporter sa garantie pour le remboursement de la somme de 662 569,00 € représentant 100% de l'emprunt contracté par la SA BATIR ET LOGER auprès de DEXIA CREDIT LOCAL. Ce prêt est destiné à financer l'opération de construction de 5 logements au Val de Coise.
- **PREND ACTE** des caractéristiques du prêt.
- **DECLARE** que cette garantie est accordée en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales et notamment celles relatives au plafond de garantie, à la division du risque et au partage du risque.
- **S'ENGAGE** au cas où l'emprunteur ne s'acquitterait pas de toutes les sommes exigibles dues par lui en principal, intérêts, intérêts de retard, indemnités, frais et accessoires, à en effectuer le paiement en ses lieux et place à première demande du prêteur adressée par lettre missive.
- **AUTORISE** le Maire à signer les conditions particulières régies par les conditions générales NCG-09-01 à intervenir entre Dexia Crédit Local et l'emprunteur et est habilité à procéder ultérieurement sans autre délibération, aux opérations que nécessiterait, le cas échéant, la mise en œuvre de la garantie.

*Certifié exécutoire par le Maire,  
compte tenu de la réception en  
Sous-Préfecture le  
et de la publication en Mairie  
le*

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE  
A ST-GALMIER, le 24 juin 2011.

LE MAIRE,  
Jean Yves CHARBONNIER



Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Sous-Préfecture de Montbrison
le	29/06/2011
Accusé réception le	29/06/2011
Numéro de l'acte	11-05-10